

## **Mercredi 31 mai 2006**

Systeme carcéral

### **Etat généraux de la condition pénitentiaire**

Les Etats généraux de la condition pénitentiaire ont été initiés le 7 mars 2006 avec pour ambition de favoriser la mise en oeuvre d'une réforme profonde du système carcéral et, plus globalement, d'engager une vaste réflexion au sein de la société française sur le rôle et le fonctionnement de la prison. Placée sous l'égide de l'ancien garde des Sceaux Robert Badinter et réunissant une dizaine d'organisations (1), cette démarche présente un caractère exceptionnel.

En effet, les Etats généraux ont décidé d'organiser une consultation individuelle des acteurs du monde judiciaire et pénitentiaire, qu'il s'agisse des personnes détenues et de leurs familles, des magistrats, des avocats, des personnels pénitentiaires, des intervenants en milieu carcéral ou des structures en charge de l'accueil des sortants de prison. Cette phase de consultation se déroulera entre le 25 mai et le 31 juillet 2006, en totale indépendance du ministère de la Justice et de la direction de l'administration pénitentiaire qui en ont accepté le principe et les conditions. Pendant cette période d'un peu plus de deux mois, celles et ceux qui vivent, travaillent ou interviennent en prison seront appelés à répondre à un questionnaire qui aborde l'ensemble des aspects de la vie en détention. Ce questionnaire unique sera l'outil privilégié qui doit permettre de recueillir le point de vue de chacun sur nombre des éléments constitutifs d'une amélioration de la condition pénitentiaire. Il sera remis à chaque personne incarcérée, sous format papier et en main propre, par un délégué du Médiateur de la République à compter du 6 juin. Une fois rempli, le questionnaire sera adressé au Médiateur dans une enveloppe pré affranchie et sous pli fermé. Toutes les autres catégories de personnes pourront répondre en ligne au même questionnaire, accessible dès le 25 mai sur le site des Etats généraux mais également sur ceux des organisations partenaires.

Afin de s'assurer de la participation maximale de la part des différentes catégories de personnes sollicitées, les organisations impliquées dans les Etats généraux ainsi que celles qui représentent ou regroupent les acteurs du monde judiciaire et pénitentiaire, sont invitées, pendant toute la période de consultation, à faire connaître l'existence de ce questionnaire, à encourager leurs adhérents à le remplir et à inciter les autres personnes concernées à faire de même.

Durant la première quinzaine du mois de septembre 2006, les Etats généraux organiseront la restitution publique des résultats de la consultation. L'étude des réponses au questionnaire débouchera sur la publication d'un rapport présentant et analysant à la fois les données globales et celles spécifiques à chacune des catégories de populations sollicitées. Cette communication ouvrira une période de rencontres en région des différents acteurs de terrain du monde judiciaire et pénitentiaire, invités à débattre des points d'accord et de désaccord apparus au travers de la consultation et à les confronter aux recommandations des instances de protection des droits de l'homme et aux pratiques ou expériences étrangères. La démarche des Etats généraux consistant à la fois à susciter un débat parmi les personnes concernées et convaincre l'opinion du bien fondé des réformes à inscrire au calendrier législatif, ces rencontres seront publiques. Au terme de celles-ci, les cahiers de doléances des Etats généraux rassembleront un ensemble de propositions reposant sur les attentes exprimées et les principes directeurs de leur possible mise en oeuvre. Destinés à permettre au législateur d'engager sans plus tarder la réforme effective de la condition pénitentiaire, ces cahiers de doléances seront remis aux pouvoirs publics ainsi qu'aux candidats à l'élection présidentielle lors de la journée de clôture des Etats généraux, à la mi-novembre 2006.

(1) Confédération générale du travail - pénitentiaire, Conseil national des barreaux, Emmaüs France, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale, Fédération nationale des unions de jeunes avocats, Ligue des droits de l'homme, Observatoire international des prisons - section française, Syndicat des avocats de France, Syndicat de la magistrature, Syndicat national de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire - FSU, Union syndicale des magistrats.

#### **Source**

Médiateur de la République, conférence de presse du 24 mai 2006